



U.C.S.A.-cgt

Cfdt:

médias



francetélévisions

Levée du préavis de grève à la rédaction radio de Malakoff !

Les Organisations syndicales SNJ, UCSA-CGT, CFDT et CGC ont décidé ce vendredi de lever le préavis de grève déposé pour le lundi 6 juin après deux journées de négociation avec la DRH.

Cette décision a été prise après consultation de l'ensemble des journalistes de la rédaction radio de Malakoff qui ont pris en compte les acquis de ce mouvement.

Les Organisations syndicales se félicitent d'avoir obtenu la création de postes et des engagements en termes de matériels et de réaménagements des locaux de la rédaction.

La direction semble avoir également entendu le malaise exprimé par les membres de la rédaction radio. Elle a pris des engagements pour instaurer de nouvelles relations professionnelles et humaines entre la hiérarchie et l'équipe rédactionnelle.

Les Organisations syndicales seront vigilantes sur le respect de ces engagements.

Dans cet esprit, un point d'étape a été fixé courant septembre entre les signataires du protocole ci-joint.

Malakoff , le 3 juin 2016

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LES PERSONNELS DE LA RADIO DE MALAKOFF

La direction a rencontré les organisations syndicales signataires (la CFDT, la CGC, la CGT et le SNJ) le 31 mai 2016 et le 3 juin 2016 dans le cadre du préavis déposé le 26 mai 2016 pour le 6 juin 2016 à partir de 0h pour une durée de 24 heures.

Lors de ces réunions, les parties ont échangé sur les thèmes suivants :

- Les règles de fonctionnement et managériales au sein de la rédaction
- L'emploi et les moyens
- Les conditions matérielles de travail

A l'issue des discussions, elles conviennent des dispositions suivantes :

En préambule, les parties rappellent leur profond attachement aux antennes radio et notamment à la rédaction radio de Malakoff.

Article 1 : Les règles de fonctionnement et managériales au sein de la rédaction radio

La direction rappelle son engagement à veiller au respect de valeurs essentielles devant régir les relations de travail au sein et entre les différents services. Ces valeurs communes sont notamment le respect, la confiance, le partage et l'éthique.

Le séminaire du 7 juin 2016 sera l'occasion de rappeler et d'améliorer ces engagements.

Ainsi, l'entretien annuel est un moment privilégié d'échanges entre le salarié et le manager permettant notamment de réaliser avec recul le bilan de l'année écoulée, d'exprimer les principaux points de satisfaction, d'insatisfaction et les difficultés rencontrées.

D'autres rendez-vous individuels doivent être organisés par le manager et /ou sollicités par le salarié au cours de l'année si besoins ou difficultés particulières.

La direction rappelle enfin que la conférence de rédaction est un lieu d'échanges et de concertation permettant de nourrir/d'enrichir le projet éditorial de la rédaction. Elle tient également à rappeler qu'il appartient au (à la) rédacteur(trice) en chef de définir le contenu éditorial et piloter sa mise en œuvre avec l'équipe rédactionnelle.

Dans ce cadre, à compter du 13 juin 2016, seront mises en place des réunions de prévisions régulières au sein de la rédaction et en lien avec les stations.

Enfin, le séminaire des Directeurs d'antenne radio qui aura lieu dans le courant du mois d'août, sera l'occasion de consolider, en relation avec les rédacteurs en chef radio, les objectifs éditoriaux des stations et de Malakoff.

Handwritten initials:
JM, LB, AL, RG, JG

Article 2 : L'emploi

Tenant compte des besoins de coordination entre les différents médias induits par le développement du numérique, les parties conviennent de la nécessité de renforcer l'effectif de la radio par un poste de rédacteur(trice) en chef adjoint(e).

Pour ce faire, le poste libéré par la mobilité d'un rédacteur en chef adjoint de la rédaction TV de Malakoff (cf. comité mobilité du 25 mai 2016) est transféré à la rédaction radio.

Ce poste fera l'objet d'une publication au sein de FTV en vue de son comblement.

Par ailleurs, lors du Comité Carrière du mois de juin 2016, sera proposée l'affectation d'un journaliste de Martinique 1^{ère}, actuellement détaché au sein de la rédaction radio de Malakoff. Cette affectation, à durée indéterminée, interviendra sur le poste actuellement vacant à la rédaction radio.

Enfin, pour faire face à des besoins éditoriaux des renforts pourront être alloués sous réserve de respecter le cadre budgétaire de la direction radio.

Article 3 : Amélioration des conditions de travail

Conformément au plan de renouvellement du parc informatique prévu pour l'établissement de Malakoff, la direction s'engage, d'ici le 31 décembre 2016, à renouveler le parc informatique le plus ancien de la rédaction radio.

Comme indiqué devant les différentes instances de Malakoff (CHSCT et DP), un projet de réaménagement global du 1^{er} étage est en cours. Toutefois, concernant le service, des réaménagements rapides vont être apportés.

Pour éviter les avances de frais de taxis, des cartes corporate seront proposées à l'ensemble des journalistes permanents de la rédaction radio. Les formulaires de demandes seront mis à disposition auprès de l'assistante de la direction radio.

Article 4 : Suivi de l'application du protocole

La direction et les organisations syndicales signataires du présent protocole s'engagent à se réunir courant septembre 2016 afin de faire le bilan de son application.

La signature du présent protocole vaut levée immédiate du préavis de grève.

Paris, le 3 juin 2016

Pour la CFDT Pour la CGT Pour le SNJ Pour la CGC

Pour la Direction

Laurence Sauter
Sauter

J. VINGOT
G. VINGOT

J. Guigou
J. Guigou

J. P. P. P.

B. B.